

**Vous souhaitez connaître précisément le montant de salaire que vous allez toucher suite à l'instauration de la nouvelle grille ? Remplissez la fiche ci-dessous et faites-la parvenir à votre syndicat FO.**

➤ Votre employeur devra vous payer rétroactivement le manque à gagner.

*Exemple : Je suis AESH et en CDI au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Je suis actuellement payée à l'indice 332 et ma quotité horaire est de 62%. Je gagne 775,23 € nets par mois. Au 1<sup>er</sup> septembre, mon employeur doit me payer à l'indice 355, soit 828,95 € nets par mois. L'employeur me devra 53,70 € nets par mois de retard.*

NOM et Prénom .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Date de signature de mon premier contrat d'AESH/AHS/APSH/EN ASH : .....

second contrat : .....

Date de signature de mon CDI : .....

Au 1er septembre 2021, j'ai ... ans d'ancienneté de contrat (dernier contrat signé).

**L'intervention syndicale est bien souvent nécessaire pour obtenir les sommes dues. Contactez FO !  
Correspondance ancienneté/salaire après reclassement, dû au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

ANCIENNETE	NIVEAU	Indice majoré	Mon salaire net pour une quotité horaire de 100%	Mon salaire net pour une quotité horaire de 62%
J'ai moins de 3 ans d'ancienneté et donc en CDD	1	335 341 depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 21 <sup>1</sup>	1261,66/ 1284,26 €	782,23/ 796,24 €
J'ai plus de 3 ans d'ancienneté ou j'ai signé un deuxième CDD	2	345	1299,32 €	805,58 €
Je suis en CDI	3	355	1336,99 €	828,93 €
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, je suis en CDI depuis 3 ans	4	365	1374,65 €	852,28 €
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, je suis en CDI depuis 6 ans	5	375	1412,31 €	875,63 €
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, je suis en CDI depuis 9 ans	6	385	1449,97 €	898,98 €

<sup>1</sup>Augmentation de 2,2% du SMIC.

**SECTION DEPARTEMENTALE DU NORD DU SN-FO-LC**

254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex 03.20.52.49.18 ou 07 86 12 16 62 \_ Mail :

snfolc59@wanadoo.fr Site : <http://www.snfolc59.fr/>

**NB : si votre indice majoré, après reclassement, est inférieur à votre indice majoré de rémunération actuel, votre indice de rémunération actuel est maintenu. Afin de suivre votre dossier, joignez vos contrats et de votre dernière fiche de paie**

**SECTION** DEPARTEMENTALE DU NORD DU SN-FO-LC

254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex 03.20.52.49.18 ou **07 86 12 16 62** \_ Mail :  
snfolc59@wanadoo.fr Site : <http://www.snfolc59.fr/>